

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 1^{er} avril 2025

Objet
N° 25/03/03
Approbation des comptes de gestion 2024 * Budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES,
Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD,
Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,
Monsieur François COUTAGNE

Représentés

Absents excusés

Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance

Monsieur François COUTAGNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire de la commune de Vallorcine, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé la conformité des comptes de gestion avec le compte administratif 2024 du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

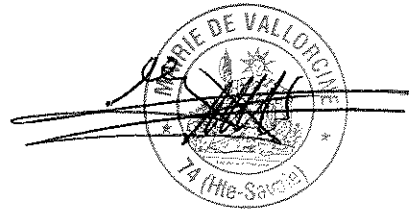
- **Déclare** que les comptes de gestion du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 18/04/2025
Télétransmis en Préfecture le : 18/04/2025
Notifié ou publié le : 18/04/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches